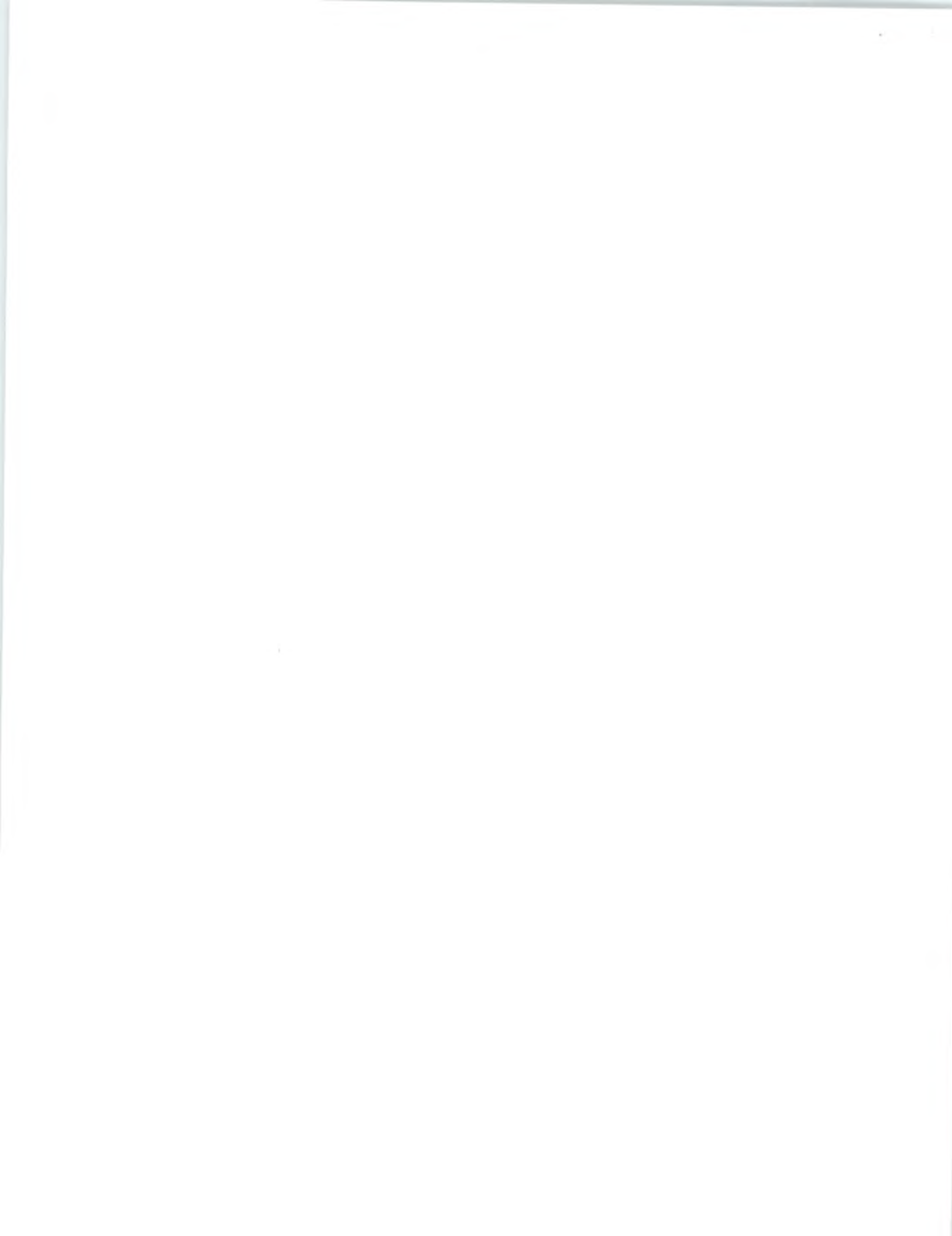


VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2004





VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION	1
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	2
ÉTATS FINANCIERS	
Revenus et charges	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6 à 9

Le 28 mai 2004

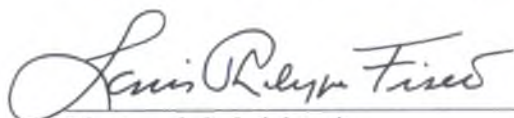
RAPPORT DE LA DIRECTION

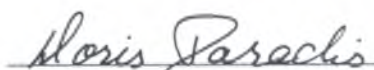
Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par le Vérificateur général du Québec, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Vérificateur général du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur, S.E.N.C. de comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Les vérificateurs externes peuvent, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.


Directeur de l'administration


La vérificatrice générale par intérim

Le 28 mai 2004

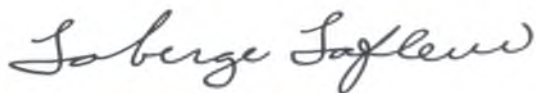
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2004 et les états des revenus et charges et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les sommes présentées à ces états financiers ont été dépensées aux fins pour lesquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



COMPTABLES AGRÉÉS



Laberge Lafleur

S.E.N.C. DE COMPTABLES AGRÉÉS



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

REVENUS ET CHARGES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2 0 0 4	2 0 0 3
	(en milliers de dollars)	
REVENUS (note 3)	<u>19 223</u>	<u>17 575</u>
CHARGES		
Rémunération		
Traitements et avantages sociaux	14 470	13 313
Autres traitements et avantages sociaux	<u>328</u>	<u>163</u>
	<u>14 798</u>	<u>13 476</u>
Fonctionnement		
Communications et transports	898	699
Services	1 551	1 720
Entretien	58	12
Loyers	919	732
Fournitures	378	289
Équipement	86	68
Amortissement des immobilisations corporelles	515	377
Déménagement	-	190
Autres charges	<u>20</u>	<u>12</u>
	<u>4 425</u>	<u>4 099</u>
	<u>19 223</u>	<u>17 575</u>

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2004

	2 0 0 4	2 0 0 3
	(en milliers de dollars)	
A C T I F		
À COURT TERME		
Droits de caisse	1 914	1 233
Débiteurs	15	9
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 4)	1 593	1 478
	3 522	2 720
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU, sans intérêt ni modalités d'encaissement (note 4)	3 029	3 040
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	1 990	1 999
	8 541	7 759
P A S S I F		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	3 522	2 720
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (note 7)	3 029	3 040
REVENUS REPORTÉS (note 8)	1 990	1 999
	8 541	7 759
ENGAGEMENTS (note 9)		

POUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments sans incidence sur les droits de caisse :		
Amortissement des revenus reportés	(515)	(377)
Amortissement des immobilisations corporelles	515	377
	-	-
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs	(6)	5
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	(104)	(101)
Créditeurs et frais courus	802	525
Provision pour congés de maladie	(11)	240
	681	669
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(506)	(1 888)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Crédits parlementaires relatifs aux immobilisations corporelles	506	1 888
AUGMENTATION DES DROITS DE CAISSE	681	669
DROITS DE CAISSE AU DÉBUT	1 233	564
DROITS DE CAISSE À LA FIN	1 914	1 233

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2004

1. NATURE DES ACTIVITÉS

En vertu de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ces vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas imposable aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Droits de caisse -

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de caisse représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Immobilisations corporelles -

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée</u>
Améliorations locatives	10 ans
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Revenus reportés -

Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et virés aux revenus, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles qu'ils financent.

Services reçus sans frais -

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et n'est pas présenté à l'état des revenus et charges.



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2004

3. REVENUS

(en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les revenus présentés à l'état des revenus et charges sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou postérieurs.

	2004	2003
Crédits parlementaires -		
Initiaux	19 113	17 245
Supplémentaires de l'exercice courant (1)	11	1 748
D'exercices futurs	104	412
	19 228	19 405
Utilisés pour les immobilisations corporelles (note 5)	(506)	(1 888)
Virement des revenus reportés (note 8)	515	377
Périmés	(14)	(319)
	19 223	17 575

(1) Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires au montant de 11 000 \$ pour l'embauche de personnel étudiant.

4. À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

(en milliers de dollars)

	2004	2003
À court terme -		
Traitements et avantages sociaux	1 593	1 478
À long terme -		
Congés de maladie	3 029	3 040
	4 622	4 518

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	1 154	168	986	926
Matériel et équipement	830	242	588	596
Équipement informatique	1 387	971	416	477
	3 371	1 381	1 990	1 999



Laberge Lafleur

S.E.N.C. DE COMPTABLES AGRÉÉS

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2004

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite) (en milliers de dollars)

	2004	2003
Budget d'immobilisations corporelles -		
Initial	250	950
Plus : Transferts de crédits parlementaires	256	938
	506	1 888
Acquisitions de l'exercice	(506)	(1 888)
Crédits non utilisés pour les investissements	-	-

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS (en milliers de dollars)

	2004	2003
Fournisseurs et autres	876	460
Traitements	1 120	842
Vacances	1 526	1 418
	3 522	2 720

7. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (en milliers de dollars)

	2004	2003
Solde au début	3 040	2 800
Plus : Charges de l'exercice	258	481
Moins : Prestations versées au cours de l'exercice	(269)	(241)
Solde à la fin	3 029	3 040

8. REVENUS REPORTÉS (en milliers de dollars)

	2004	2003
Solde au début	1 999	488
Plus : Crédits parlementaires de l'exercice pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	506	1 888
Moins : Amortissement de l'exercice	(515)	(377)
Solde à la fin	1 990	1 999

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2004

9. ENGAGEMENTS

(en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant d'août 2004 à août 2009. Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2005	786
2006	793
2007	793
2008	790
2009	768
2010	267
	4 197

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, n'est pas présenté à l'état des revenus et charges.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à la valeur comptable.



